

- 2) Le problème réside surtout dans le fait qu'il n'y a pas assez d'emplois et que les ressources ne sont pas suffisamment utilisées.
- 3) Les occasions d'emploi dans l'industrie et autres domaines autres que les travaux agricoles doivent être étudiées sur une base régionale plutôt que sur une base de comté.
- 4) Les occasions d'emploi sur les fermes dans les régions à bas revenus vont vraisemblablement diminuer. Bien qu'il doive se produire un agrandissement des fermes, la tendance générale est d'utiliser les terres les moins productives pour le pâturage et le bois.
- 5) On s'attend que la population diminue dans les régions à bas revenus et que des choix plus rigoureux soient faits quant à l'âge et à la formation. Ce qui veut dire qu'il y aura évolution et nouvelle orientation des institutions et des organismes ruraux.

Les moyens d'augmenter les revenus dans plusieurs comtés soumis à l'aménagement rural sont limités par le manque de crédit, par des ressources insuffisantes, par une carence de services de vulgarisation et un usage insuffisant de ceux qui existent, de même que par le manque d'occasions d'emploi dû au caractère même de l'industrie agricole et à l'ignorance de nouvelles occasions d'expansion. Les cultivateurs qui habitent les régions à bas revenus et qui désirent vraiment demeurer cultivateurs peuvent être aidés par les programmes qui mettent l'accent sur les sources de crédit de même que sur la connaissance de l'usage et de la gestion du crédit grâce aux conseils en la matière et aux renseignements sur les méthodes d'administration agricole, tout cela dans le but de rendre les intéressés plus aptes à administrer leur bien. Quant à l'amélioration des ressources autres que les ressources en capital, il existe des suggestions qui en valent la peine, telles que la concession à bail des bonnes terres arables qui ne sont pas exploitées, l'encouragement à l'achat ou au transfert graduel de fermes dont la propriété passe des mains d'exploitants en voie de se retirer aux mains d'exploitants actifs, et l'achat public des fermes.

Les comités de comté et de région peuvent aider à tirer le plus grand parti possible des services qu'offrent les programmes fédéraux et les programmes des États. Ils peuvent aussi faire l'expertise et la vérification des services de façon qu'ils puissent être augmentés, modifiés ou remplacés pour répondre aux véritables besoins des cultivateurs ayant peu de revenus.

D'autres moyens d'action, au sein même de l'agriculture en vertu du programme d'aménagement rural, qui ont été esquissés à l'atelier de travail qui s'est réuni récemment comprennent les conseils aux cultivateurs relativement aux perspectives que peuvent offrir de nouvelles entreprises possibles dans le domaine des fermes et des terres à bois, de même que des conseils qui ont trait à la spécialisation des régions et aux changements survenus dans les domaines de la transformation et des services connexes à la production agricole.

Les moyens d'action concernant la mise en valeur des ressources en dehors de l'agriculture se rapportent surtout à l'amélioration des industries existantes et à l'aide à leur accorder, à l'encouragement à donner aux nouvelles industries, à la mise en valeur de l'industrie du tourisme, aux parcs et au domaine des loisirs en général. Certains autres moyens d'action en vue de l'expansion consistent à doter les jeunes et les adultes, au moyen de formation professionnelle, de certaines aptitudes spéciales, et à mettre au point et délimiter tous les programmes relatifs à l'expansion et à l'amélioration.